

Trail du Marensin

Règlement 14ème édition -- Samedi 14 mars 2020

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.

Article 1 : L'organisation

L'association F.E.P. Sports Nature Marensin organise le samedi 14 mars 2020 à Vielle Saint Giron la 14ème édition du Trail du Marensin dans le respect des règles techniques et de sécurité édictées par la F.F.A.

Article 2 : Catégories

Cette épreuve est ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s à partir de la catégorie Cadet pour les 10 Km, de la catégorie junior, senior et vétéran pour les 15 et 20 km, catégorie école d'athlétisme pour la Pitchoun-Trail et ouvert à tous pour la randonnée non chronométrée.

Article 3: Les dossards

Les dossards seront remis, après vérification du certificat médical ou licence sportive lors de l'inscription ou le jour de l'épreuve, à partir de 14h00 le samedi 14 mars 2020.

Article 4 : Les parcours

Les départs auront lieu de Saint Giron Plage; les arrivées seront jugées au bourg de St Giron. Les parcours, d'une distance de 20km environ pour La Marensine, de 15 km environ pour La Marensinote, de 10 km environ pour La Jaougote, de 25 km environ (10km + 15km) pour le DEFI empruntent en majorité des sentiers de randonnée, des mono-traces, la plage océane et quelques rares jonctions goudronnées. L'accompagnement en VTT ou autre est interdit. Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur le parcours.

Les parcours enfants de 700 à 1500 mètres environ auront lieu sous la partie boisée du Bourg de St Giron. Ils concernent les catégories benjamins, poussins et école d'athlétisme.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation pourra être amenée à rembourser tout ou partie des frais d'engagement des concurrents.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

Article 5: Les départs

14h 30 départ Pitchoun-Trail

16H15 départ 20 km, La Marensine

16H15 départ 10 km La Jaougote

16H20 départ RANDO 9km

19H15 départ 15 km, La Marensinote

Article 6 : Kilométrage

Le kilométrage pourra être indiqué par les signaleurs

Article 7 : Ravitaillement

La course, fidèle à l'esprit des trails, se déroulera en semi autosuffisance : il n'y aura que 2 ravitaillements (1liquide et 1 liquide/solide) pour le 20km ,1 liquide/solide pour le 15km et 1 liquide pour le 10km + la rando.

Les coureurs surpris à jeter des déchets dans la nature ne seront pas classés. Des points de contrôle seront établis sur le parcours.

Article 8 : Droit à l'image / loi "Informatique et Libertés"

Les participants autorisent les organisateurs du Trail du Marensin ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail du Marensin sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur les sites. (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

Article 9 : Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance auprès de MMA Gilbert Labarbe sous le n° 119.716.517 propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Article 10 : Engagement

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelques motifs que ce soit.

Seules seront acceptées les licences en cours de validité autorisées par le règlement des courses hors stade. Les concurrents non licenciés doivent impérativement fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an et portant la mention de "non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition".

Les certificats ne seront pas rendus, ils ne sont pas nécessaires pour la randonnée

Les inscriptions aux courses enfants devront être accompagnées d'une autorisation parentale.

Article 11: Tarif inscription

Pitchoun-Trail: gratuit

Rando: 5 euros

La Jaougotte 10 Km: 10 euros

La Marensinote 15 km : 15 euros

La Marensine 20 Km: 20 euros

Pour les 3 courses, un supplément de 5€ sera demandé pour l'inscription sur place

Article 12 : Récompenses

Un souvenir offert à tous les participants.

Récompenses aux **trois** premiers au scratch des 10, 15 et 20 km et au premier et première de chaque catégorie hommes et femmes sous forme de trophées, coupes ou lots sportifs. (pas de possibilité de cumul scratch et catégorie d'une même course)

Récompenses aux **cinq** premiers au scratch du DEFI. (possibilité de cumuler scratch du 10km, 15km et DEFI)

Tirage au sort course et rando.

Article 13 : Résultats

Les résultats seront disponibles sur le site Internet de P.B.Organisation.

Article 14 : accidents / vols

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

Article 15 : Sécurité

1 médecin assisté d'une infirmière seront présents sur la course, ainsi que la Protection Civile avec son véhicule. Le médecin sera en liaison téléphonique permanente avec les signaleurs et les organisateurs.

Un membre de l'organisation fermera chaque parcours jusqu'au point de ravitaillement de Gracian (ou / et) jusqu'à l'arrivée.

La lampe frontale est obligatoire pour l'épreuve La Marensinote.

Article 16: Barrière horaires

Une barrière horaire fixée à 21h est instaurée au ravitaillement de Gracian.

Les coureurs arrivant après cet horaire seront déclarés hors course et ramenés sur l'arrivée au Bourg de St Girons. Ils ne seront pas classés.

Article 17: Transfert Bus

L'organisation met en place un transfert gratuit des coureurs vers la ligne de départ à St Girons Plage.

Pour bénéficier de ces transferts inscription sur le site P.B.Organisation jusqu'au 09mars à 0h00.

Un ticket sera remis lors du retrait du dossard, il donnera accès au bus.

Passée cette date les inscriptions "Transfert Bus" ne seront plus possibles.

Article 18: Informations / Inscriptions

Site: <http://traildumarensin.free.fr> Mail: traildumarensin@free.fr

Tél: 06 78 77 01 74 (Gérard Roulet)

S'inscrire sur le site: <http://www.pb-organisation.com>